



COMMUNE DES

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260226-DEL2026014-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : VOTE DE LA FISCALITE LOCALE 2026

DEL2026-014

Rapporteur : Michel BELIN

Il est proposé au conseil municipal de voter les taux 2026 relatifs à la fiscalité locale, intégrant le taux de taxe d'habitation (TH) qui, à l'issue de la réforme, ne concerne plus que les résidences secondaires.

Vu l'avis des commissions finances du 6 et du 27 janvier 2026, il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux de la fiscalité 2025 en 2026, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation (TH)	22,99 %	22,99 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	27,41 %	27,41 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	113,61 %	113,61 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	27,03 %	27,03 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ADOPTER** les taux de la fiscalité locale pour 2026,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260226-DEL2026014-DE



	2026
Taxe d'habitation (TH)	22,99 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	27,41 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	113,61 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	27,03 %

En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 26 février 2026
Le Maire,
François BARBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le